



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 71104

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les entreprises de transport routier au regard du décret du 27 janvier 2000. En effet, le Conseil d'Etat vient d'annuler la majeure partie du décret, celle relative au heures supplémentaires et au repos compensateurs. Cette situation plonge en l'état ces entreprises dans un imbroglio juridique et financier inextricable. Aussi, il lui demande s'il entend, comme le souhaite cette profession, déposer rapidement un projet de loi qui reprendrait les dispositions annulées afin que ces entreprises ne soient pas pénalisées vis-à-vis de leurs collègues européens.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71104

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7366